

ASSOCIATION DES RIVERAINS DE FRANCE

Association Nationale fédérant des Riverains, des Associations, des Sociétés et des Syndicats de Riverains de cours d'eau et titulaires de droit de pêche. Dépôt légal des statuts le 29 août 1979.
SIEGE SOCIAL : 66 rue La Boétie - 75008 PARIS - Répondeur 01.42.25.21.12. – Siret 449 303 841 00018

Demande d'adhésion individuelle – année 2007

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Email :

Riverain du cours d'eau (nom)

sur le bassin versant de

propriétaire – locataire de mètres de rives du lit mineur – majeur, ou d'un logement jouxtant immédiatement ce cours d'eau ou canal dont je subis directement les influences. (1)

Ayant eu connaissance de l'Association des Riverains de France par

et ayant pris connaissance des statuts et du règlement intérieur, je demande mon adhésion et m'engage à verser annuellement le montant de la cotisation.

Vous trouverez ci-joint un chèque bancaire (ou postal) de **30,00 euros** correspondant au montant de la cotisation (laquelle ne deviendra définitive qu'après acceptation par le bureau) pour l'année 2007.

(1) rayer les mentions inutiles pour préciser la situation.

A

signature

le

2007.

Rappel de la définition du riverain (extrait article premier du règlement intérieur) :

Est riverain de cours d'eau, la personne physique ou morale qui est imposée au titre de l'impôt foncier pour une parcelle située sur le lit mineur ou le lit majeur d'un cours d'eau.

Est également riverain, la personne acquittant la taxe d'habitation sur un logement jouxtant immédiatement un cours d'eau (ou canal) dont il subit directement les influences.